Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260709-CM090720265-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 1er juillet 2026
Date de publication : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six
Le neuf juillet, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – H. BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELENEC - André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Franck BLANDEAU à Nathalie BELLOCHE
- François EZANNO à Damien TALVAS

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

QUARTIER DU LENN SEC'H – PHASE E1 – FIXATION DU PRIX DE COMMERCIALISATION DES LOTS LIBRES

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260709-CM090720265-DE

QUARTIER DU LENN SEC'H – PHASE E1 – FIXATION DU PRIX DE COMMERCIALISATION DES LOTS LIBRES

La phase E1 comprend un surplus de trente lots individuels qui doivent être cédés directement par la Commune aux particuliers. Ces lots ont une contenance variant entre 331 m² et 439 m².

France Domaine a été saisie en vue de l'estimation de la valeur vénale des terrains le 17 juin dernier et n'a pas remis son rapport à ce jour.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés de vente des lots sur la base de la proposition suivante : 200 € TTC par m² pour l'ensemble des lots, avec application de la TVA à la marge, soit 168,09 € HT. L'étude notariale de Caudan sera chargée de régulariser les actes de vente.

Les plans de bornage d'ensemble et de documents d'arpentage ont été établis par le géomètre-expert le 2 septembre 2025 pour déterminer la contenance de chaque lot.

Les trente parcelles de la phase E1 définies par les procès-verbaux de délimitation sont cadastrées avec les contenances suivantes :

YM numéros	790 (331 m²),	791 (364 m²),	792 (360 m²),	793 (328 m²),
	794 (360 m²),	795 (374 m²),	796 (341 m²),	797 (390 m²),
	798 (406 m²),	799 (374 m²),	800 (385 m²),	801 (387 m²),
	802 (391 m²),	803 (390 m²),	804 (386 m²),	805 (377 m²),
	806 (352 m²),	807 (352 m²),	808 (353 m²),	809 (362 m²),
	810 (345 m²),	811 (345 m²),	812 (345 m²).	813 (345 m²),
	814 (345 m²),	815 (427 m²),	816 (405 m²),	817 (439 m²),
	818 (359 m²),	819 (386 m²).		

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 25 voix pour et 3 contre :

- d'approuver la cession des lots référencés ci-dessus au prix de 168,09 euros hors taxes le mètre carré, soit 200 euros toutes taxes comprises, en application de la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2010 décidant de mettre en œuvre le dispositif du régime de la TVA immobilière pour toutes les dépenses et les recettes du budget annexe du quartier du Lenn Sec'h,

- de désigner l'office notarial de Caudan, situé 2 rue de Kergoff à Caudan en vue de réaliser les actes authentiques de cession,

- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer les actes de cession correspondants.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Fabrice VELY